

63 - Tourisme - Congrès - Attribution de subventions - Quatrième répartition au titre de l'année 2014

M. l'Adjoint MORTON, Rapporteur : Depuis 1998, Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès aux moyens de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau «Besançon Congrès», géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Trois premières répartitions de subventions, en février, avril et juillet 2014, ont permis d'attribuer 15 subventions aux organisateurs de congrès universitaires pour un montant de 10 900 € et 12 subventions aux organisateurs de congrès dans le secteur privé pour un montant de 28 450 €.

Dans le cadre de la quatrième tranche d'attribution de subventions pour 2014, 2 associations privées organisant des colloques, congrès ont sollicité la Ville.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Congrès privés :

- 2 000 € pour l'Association des Etudiants internationaux (ESN Besançon), qui organisait du 25 au 28 septembre un congrès «Social Erasmus Coordinators Meeting Besançon 2014» au Lycée Condé.

Créée en 2004, l'ESN Besançon a pour vocation l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux de Besançon, la promotion de la mobilité internationale et la formation de ses membres. Elle fait partie du réseau Erasmus Student Network (425 associations dans 36 pays). L'ESN Besançon encourage également les étudiants internationaux à devenir acteur de leur séjour et du territoire dans lequel ils se trouvent. Depuis 2013, l'ESN Besançon oriente ses actions vers 3 axes : actions intergénérationnelles, des interventions dans des classes de langue, des actions culturelles à destination de personnes fragilisées.

Le congrès Social Erasmus Coordinators Meeting Besançon a rassemblé les coordinateurs nationaux du programme SocialErasmus, soit une soixantaine de personnes provenant de 30 pays d'Europe différents.

- 1 000 € pour l'Association Comtoise pour la Connaissance du Maghreb et du Monde Arabe (ACCMA). Elle organise, conjointement avec l'association judéo-musulmane de France (AJMB), Doubs Algérie et l'association A la rencontre de Germaine TILLON, dans le cadre d'une série d'événements se déroulant en novembre 2014 et en partenariat avec les professeurs d'histoire-géographie du Lycée Louis Pergaud, un colloque «Histoire et Mémoires de la Guerre d'Algérie».

Le colloque aura lieu les jeudi 27 et vendredi 28 novembre au Fort Griffon. Témoignages d'appelés et analyses d'historiens algériens et français animeront ces deux journées sur deux thématiques : Subir la guerre et Résister à la guerre. Ce colloque n'a pas de but commémoratif malgré le 60^{ème} anniversaire du début de la guerre d'indépendance de l'Algérie. Il est destiné à comprendre et aider à comprendre cette époque dont les mémoires s'entrechoquent sans toujours s'écouter. Des universitaires, des cinéastes, des témoins et acteurs aussi bien français qu'algériens interviendront pendant les 2 jours.

Parallèlement, la délégation Culture propose de soutenir également ce projet à hauteur de 1 000 €, au titre de la programmation culturelle de l'événement (ce soutien de 1 000 € fait l'objet d'un rapport spécifique présenté lors de ce même Conseil Municipal).

En cas d'accord, la somme totale, soit 3 000 € sera prélevée sur la ligne 65.95/6574. 0089052 CS 10036.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces deux subventions.

«M. Julien ACARD : Simplement pour vous préciser qu'on s'abstiendra sur ce rapport dans le sens où, une fois de plus mais comme Le Nid tout à l'heure, on subventionne une association qui à des fins politiques s'oppose à notre mouvement.

M. LE MAIRE : Laquelle ?

M. Julien ACARD : C'était l'ACCMA.

M. LE MAIRE : C'est votre droit. Donc 13 abstentions».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable (1 contre, 1 abstention) de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (13 abstentions), décide de se prononcer favorablement sur l'attribution des deux subventions susvisées.

Récépissé préfectoral du 14 novembre 2014.